



Divorce qui traîne et mon avocat dort

Par **quasimodo**, le **10/02/2018** à **08:06**

Bonjour!rnJe me permets de vous écrire puisque, bien évidemment, je n'ai aucune connaissance en matière juridique. Mon affaire : je me suis marié avec une Russe en avril 2011. Elle est repartie en Russie, conformément à la loi pour demander un visa de long séjour. Et nous ne nous sommes revus qu'en septembre 2014, car il a fallu que son fils de 21 ans alors passe des tests de français à l'ambassade de France de Moscou pour trouver une place en Université. Il a échoué plusieurs fois et a réussi finalement et donc en septembre 2014, nous sommes réunis. Mais ce n'est plus la même personne! Elle n'a quasiment plus de contact avec moi, s'enfermant dans sa chambre pour rester en contact avec son fils aîné resté en Russie et le cadet, qui étudie à Metz....Quand ce dernier vient en vacances, ils s'enferment tous les deux dans la chambre jusque tard dans la nuit...Il me faut payer pour tout et lui a des exigences, mais passe par sa mère pour les obtenir. Très vite je sens que cela ne va pas et vais voir un avocat en août 2015 pour lui exposer les faits. On me répond qu'il y a éléments pour divorcer...J'attends un peu et en mai 2016 j'entame cette procédure. Le juge lors de l'audience de conciliation décide de la séparation de corps et de biens, et depuis on n'avance guère. Elle ne veut pas divorcer, bien que ne voulant plus vivre avec moi. Elle décide, je le suppose sur les conseils de son avocate de faire durer la procédure afin de continuer à percevoir la pension alimentaire fixée à 700 euros/mois. Avant l'audience je m'aperçois que mon père de 96 ans alors lui a versé des sommes de l'ordre de 14000 euros depuis son arrivée en France, sommes dont j'ignorais le versement, en plus elle continuait à exiger de ma part tout ce que son fils avait besoin sans le moindre relâchement de pression. J'apprends aussi que son appartement de Russie dont je payais les charges à hauteur de 1000 euros par an n'est plus à elle car elle en a fait donation à son fils cadet. J'incite mon avocat à mettre ces points en exergue lors de ses conclusions et du fait que depuis notre mariage cette femme a reçu de ma part plus de la moitié de mes revenus...Mon avocat m'explique que la stratégie n'est pas la bonne car le juge, voyant que j'ai pu lui verser ces sommes va lui donner la possibilité de recevoir une pension de compensation importante....Son avocate fait durer les

choses en longueur, ne déposant pas ses conclusions et bénéficiant de délais incompréhensibles de mon point de vue... Mon avocat ne fait rien de précis quant à ces délais, j'ai lu que dans ces cas-là, les avocats se contentaient de percevoir leurs émoluments, tout en s'occupant d'autres de leurs affaires. Depuis septembre 2016, donc nous sommes séparés et je crois bien que nous allons boucler les deux ans. Je précise qu'elle bénéficie d'un appartement rénové gratuit ainsi que d'une pension d'aide de 700 euros/mois, étant diabétique de type 1, et percevant de ma part les 700 euros de la pension alimentaire. Je ne sais ce qu'il est possible de faire pour accélérer la procédure? Je crains que sa condition de santé n'emporte la compassion du juge et le laisse libre de lui octroyer tous délais non justifiés. Cette femme ne m'a épousé que pour les avantages matériels qu'elle pouvait obtenir de moi pour son fils, et c'est bien là ce qui a déclenché mon désir de mettre fin à cet échec. Elle a essayé de me montrer sous un jour défavorable grâce à des pièces qui ne sont pas concluantes, mais je crains que le délai engendré par son avocate et la passivité du mien ne se termine mal pour moi. Je précise que j'ai 69 ans, retraité, et que l'affaire est jugée à Lons le Saunier...Je suis disposé à vous donner tout autre détail, si besoin est. Avec mes remerciements anticipés.